

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-789078

AS9754

Optique

Aut

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 907

Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

RAY RAM MUSTAPHA

Date de naissance : 21/09/1951

Adresse : CITE HASSANI BLOC 208 N° 78

Tél. : 06 17 00 76 06

Total des frais engagés : 936,20.26

Cadre réservé au Médecin

Docteur Rachida HOUIMID BENNANI
Médecin Agrée par Le Ministère
de La Santé Publique
Dar El Houria, Bld 208 N° 85 - Bd. Sidi Abrahmane
Hay Hassani - Casablanca
Tél. 05 22 90 23 81

Cachet du médecin :

Date de consultation : 03/05/2023

Nom et prénom du malade : ZABEN LATIFA

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : MADH LATIFA

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare ne pas avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 08/05/2023

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 08/05/2023

VOLET ADHÉRENT

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
03/05/83	11		200.00	Dr. Hassan. Casablanca Médecin. Hôpital de la Sidi Larbi El Moustakbal. Casablanca Tel. 0522 90 23 81
5.5.83	11		500.00	Dr. Hassan. Casablanca Médecin. Hôpital de la Sidi Larbi El Moustakbal. Casablanca Tel. 0522 90 23 81

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	05-05- 2023	736,20

ANALYSES - RADIGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.				
Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.				
SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>
COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>				
MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>				
DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>				
FIN D'EXECUTION <input type="text"/>				
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 21433552 00000000 00000000 D 00000000 00000000 B 35533411 11433553			
COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>				
MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>				
DATE DU DEVIS <input type="text"/>				
DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>				
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION				

Docteur Rachida HOUMID BENNANI

Docteur en médecine



الدكتورة رشيدة حوميد بناني

دكتورة في الطب

متحدة الممارسات

· حائزة على دبلوم الفحص بالصدى

· حائزة على دبلوم الطب الرياضي

· حائزة على دبلوم التغذية والحمية

· التغذية الوهيفية

· حائزة على دبلوم دا. المكري

· أمراض الأيض - السنة

· الطب النسائي - فحص ما قبل الزواج

· مرآة العمل

· كبيرة معتمدة من صرف وزراعة الصحة

· للفحص المبكر خاص بخدمة السيارة

Omnipraticien

Diplômée en Echographie

Diplômée en Médecine du Sport

Diplômée en Nutrition-Dietetique
Nutrition Fonctionnelle

Diplômée en Diabétologie

Maladies métaboliques - Obésité

Gynécologie - Examen prénuptial
Surveillance de la grossesse

· Médecin agréé par le ministre
de SP pour l'examen médical
du permis de conduire

Docteur Rachida HOUMID BENNANI
Médecin Agréé par le Ministère
de la Santé publique
Derb El Houria, Bd Sidi Abderrahmane
Hay Hassani - Casablanca
tel : 0522 90 23 81

Casablanca, le: 05.05.93

ZABOUS LATIFA

111.10 x 4

Boignetecor 5/1,25

28.00 x 4

18/

SV

glacophag 1000

1 cp x 2/3

78.70 x 2

Diamicron 60

1 cp/ 60 mg

22,40

Ascardil 75

SV

4 cp/ 25 mg

Tracibenzol
Porteur Rachida HOUMID BENNANI
Médecin Agréé par le Ministère
de la Santé publique
Derb El Houria, Bd Sidi Abderrahmane
Hay Hassani - Casablanca
Tél : 0522 90 23 81

درب الحريقة شارع ميدى عبد الرحمن بلوك 208، رقم 85 - الحرج العنبر
الدار البيضاء - الماتف: 05 22 90 23 81

Derb El Houria, Bd Sidi Abderrahmen, Bloc 208, N°85 - Hay Hassani
Casablanca - Tél : 05 22 90 23 81
E-mail : bennanihoumid.rachida@gmail.com

736,20

